

Pleins feux sur les compteurs à budget wallons

Depuis la libéralisation du secteur de l'énergie au début 2007, le nombre de demandes de compteurs à budget a été multiplié par cinq en région wallonne. Les modalités d'exploitation pénalisent les utilisateurs par des déplacements coûteux et engendrent souvent des tarifs plus chers que ceux appliqués aux autres clients. Surtout, les compteurs à budget ne rencontrent pas les objectifs affichés : ils n'enrayent pas l'endettement des ménages. Ces conclusions émergent du colloque "Trois années de libéralisation", organisé par la Fédération des CPAS de l'Union des villes et communes de Wallonie (UVCW), le premier avril dernier à Namur.

LES DANGERS DE LA LIBÉRALISATION MIS EN LUMIÈRE

Selon Chantal Duret, assistante sociale à l'espace énergie du CPAS de Soignies, les demandes de pose d'un compteur à budget se font beaucoup plus vite depuis la libéralisation de l'énergie en 2007. "Souvent, il y a une demande de pose d'un compteur à budget parce qu'il y a eu un retard de paiement sur deux factures d'acompte. Mais dans certains cas, cette entreprise est menée dans le cadre d'une dette qui n'existe pas en réalité ou d'une dette qui ne devrait pas justifier une telle démarche, compte tenu de la consommation réelle."

EMBARRAS POUR LES UTILISATEURS, COÛTS SUPPLÉMENTAIRES POUR LES ACTEURS SOCIAUX ET LES GESTIONNAIRES DE DISTRIBUTION, INCAPACITÉ DE LIMITER L'ENDETTEMENT DES MÉNAGES... TEL EST LE BILAN DU SYSTÈME DES COMPTEURS À BUDGET (CÀB), DEUX ANS APRÈS SON APPLICATION GÉNÉRALISÉE À LA DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ ET DE GAZ.

Paul Vanlerberghe
CSCE

Cette "pression plus grande sur le recouvrement" a, selon les chiffres avancés par Intermixt¹, les répercussions suivantes. En région wallonne, le nombre de demandes de pose de CàB (gaz ou électricité) a augmenté jusqu'à 121 504 en 2009, comparé à 25 929 en 2007². Parmi ces compteurs à budget demandés, 46 995 seront finalement actifs en 2009, comparés aux 22 172 en marche fin 2007.

Robert Bogaert de Tecteo³ explique, dans sa présentation au colloque de Namur, que "la crise seule ne peut pas expliquer cette situation. La majorité des clients en défaut de paiement sont non protégés et les montants, qui leur sont réclamés par les fournisseurs, peuvent porter sur des acomptes qui sont parfois disproportionnés par rapport aux consommations. En fait, certains fournisseurs déclarent leurs

clients en défaut de paiement dès que leur dette atteint 50 euros".

Si les compteurs à budget pour l'électricité existaient en Wallonie avant la libéralisation de 2007, leur mode d'application est devenu bien plus lourd et incertain depuis lors. En plus, l'introduction des compteurs à budget pour le gaz en octobre 2008 a complètement perturbé la situation des ménages, selon les services sociaux des CPAS.

"Pour le gaz, trois quarts des besoins tombent en période d'hiver, donc en quelques mois seulement" explique Philippe Louveau du gestionnaire de distribution Association liégeoise du gaz (ALG)⁴. "Cela pose un problème de financement pour les ménages. Nous avons compté 29 000 autocoupures⁵ de gaz depuis le début, en octobre 2008, du placement des

compteurs de gaz à budget. En général, nous constatons que chez les clients où un compteur de gaz à budget est posé, 6 % ont cessé de recharger depuis cinq mois."

LES EMBARRAS SE MULTIPLIENT POUR LES CLIENTS

C'est précisément l'introduction du compteur à gaz qui a augmenté la déstabilisation budgétaire des familles, expose Chantal Duret. "Quand il y avait seulement le compteur à budget pour l'électricité, les ménages pouvaient à peu près prédire leurs besoins, les chargements étaient assez épars. Maintenant intervient le CàB de gaz, avec des coûts de chauffage très lourds durant les mois d'hiver. En raison des fluctuations hivernales, il devient impossible de prévoir un budget. Les familles ne se chauffent donc pas ou pas assez et souffrent du froid."

Les embarras ne s'arrêtent pas là. Il existe aussi une incertitude liée aux charges financières futures, même si le ménage est équipé avec un compteur à budget, qui est trop souvent méconnue du public.

"Les ménages qui sont clients protégés et qui ne peuvent plus alimenter le compteur à budget, tombent sous le régime d'un limiteur de puissance à 10 ampères. Il éprouvent le manque de confort de la situation, mais ne sont pas explicitement mis au courant (sans jeu de mots, n.d.l.r.) que même cette fourniture minimale est payante. Donc, à la fin de la période, ils vont quand même recevoir une facture de régularisation. Ici encore, le système du compteur à budget ne résout pas le problème de prépaiement et de l'endettement", complète l'assistante sociale. "Même problème pour les locataires de biens des logements sociaux, qui sont équipés avec chauffage électrique et donc avec un compteur exclusif nuit. Les familles soumises à un compteur à budget ne se rendent pas compte que le compteur de nuit est séparé, et reçoivent une facture de régularisation lourde en fin de période."

"En outre, les campagnes pour faire épargner les ménages en vue des situations hivernales - via l'alimentation de leur compteur de gaz à budget pendant l'été - s'avèrent souvent inefficaces. La facture de régularisation arrivée avant le début de l'hiver ou un déménagement qui déclenche automatiquement une facture de clôture auront vite dévoré toute l'épargne", s'indigne Chantal Duret.

LE COÛT ÉLEVÉ POUR LA SOCIÉTÉ EST PASSÉ SOUS SILENCE

L'objectif affiché du système des compteurs à budget était de prévenir l'endettement des ménages et de leur permettre de mieux gérer leur budget d'énergie. Mais les effets réels sont tout autres: "Le fournisseur ne court aucun risque de non-paiement et garde son point de vente. Par contre, le gestionnaire du réseau de distribution porte toutes les charges financières de gestion de service et de personnel, voire les risques de la pose de compteurs dans des situations non justifiées", critique un représentant d'Inter-Régies.



Les représentants des CPAS se plaignent également du fait que "certains fournisseurs demandent de poser un CàB pour une dette présumée de moins de 50 euros, sans tenir compte du coût social, des charges pour les services sociaux et des coûts financiers - souvent cachés - pour les gestionnaires de réseau de distribution".

En fait, le coût réel du système des compteurs à budget constitue l'un des secrets les mieux gardés du secteur de l'énergie. Le prix imputé à un client obligé d'accepter un CàB est limité à 100 euros pour un CàB d'électricité et à 150 euros pour un CàB de gaz. Pour les clients protégés, la pose d'un CàB est gratuite, ce qui veut dire qu'il est à la charge du GRD et donc en fin de compte, à la charge de tous les consommateurs d'énergie.

Le client qui veut, de sa propre initiative, installer un CàB devra payer, selon le gestionnaire de réseau auquel il est soumis, une charge de 573 (électricité - Tecteo) ou de 190,50 euros (gaz - ALG). Cette charge, bien supérieure pour le placement sur demande d'un

CàB, fournit donc une première indication sur le coût réel du système des compteurs à budget.

Il est clair que ces coûts, imputés directement au client individuel, ne répercutent pas tous les coûts globaux engendrés par le système des CàB. Il existe aussi les coûts généraux des services de placement chez les GRD, les coûts des logiciels de traitement informatique, les coûts de back office...

En fait, le coût global du placement, de l'amortissement et du fonctionnement est estimé, par différents GRD, entre 400 et 500 euros pour un compteur à budget électricité et entre 600 et 800 euros pour celui du gaz. Si à l'heure actuelle, les GRD n'ont pas identifié clairement ces coûts récurrents dans leur gestion opérationnelle, ceux-ci continuent à peser sur leur budget durant toute la vie active du compteur à budget. L'ensemble de ces coûts constitue une charge supplémentaire dans les cahiers des charges des gestionnaires de réseau, où ils sont rangés sous le label des obligations de service public (OSP). Ils sont finalement

répercutés sur les tarifs de distribution et sont donc payés par tous les consommateurs d'énergie.

Sur demande du ministère de l'Énergie de la Région wallonne, la CWaPE, le régulateur wallon de l'énergie, est en train d'effectuer une étude multidisciplinaire sur les compteurs à budget. Cette étude devrait nous en apprendre plus sur le bilan des coûts-bénéfices - aussi bien aux plans privé que social - du système des compteurs à budget. ■

❶ Le point de vue des gestionnaires de réseaux pour Intermixt. Colloque "Trois années de libéralisation des marchés du gaz et de l'électricité : quels constats pour les acteurs du marché?" UVCW, 1er avril 2010, Namur.

❷ Tecteo est une société coopérative communale regroupant la province de Liège et 57 communes. Elle est, entre autres, le gestionnaire de réseau de distribution d'électricité actif dans 57 communes.

❸ Association liégeoise du gaz (ALG), gestionnaire de réseau de distribution (GRD) de gaz public, membre d'Inter-Régies.

❹ Autocoupage : terme pour indiquer un arrêt de consommation d'énergie par défaut de rechargement des cartes de compteur à budget. Par manque ou impossibilité de recharger, les utilisateurs sont coupés de l'alimentation en gaz et/ou en électricité.

❺ Informations recueillies chez plusieurs GRD.